

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N° AC1236

présenté par

Mme Taillé-Polian et les membres du groupe Écologiste et social

à l'amendement n° AC1090 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« , après avis conforme des commissions des affaires culturelles et de l'éducation du Sénat et de l'Assemblée nationale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement motivé par l'opposition au projet de holding et l'absence d'étude d'impact sérieuse sur l'avenir des 15.000 agents des médias publics